

## **Conseil Municipal du 04 juillet 2023, 19h15, salle du conseil, Mairie**

Présent(e)s : Mmes BELOTTI, LASNE, MONNIER, VALENTIN et MM CESAR, CHAMBON, GARCIA, NIEL et ODE.

Excusé(e)s : Mmes DORIER, FAURE, PAGÈS et MM. ALLAIS, IBOT, MAINTENIÉ.

Le Maire commence la séance en excusant les conseillers absents.

Il donne quelques nouvelles de l'état de santé de quelques conseillers, il leur souhaite un bon rétablissement. Il renouvelle des condoléances à M. IBOT et sa famille.

Il soumet à l'approbation des conseillers le CR de la séance du 13 juin, ils approuvent à l'unanimité.

### I. Compte rendu des activités du Maire, des Adjointes et des Présidents de commissions :

Il énumère ses activités depuis le dernier CM : Il a validé le contrat de maintenance du « parc climatisation » auprès de la société ADAP, rencontre avec les conseillers pour le projet Citystade, contrôle « bathymétrie » à la station d'épuration, comité exécutif CCBDP, réunion pour le canal de Tulette le soir, manifestation symbolique nationale proposée par « l'association des maires » le lundi 03.07 devant la Mairie de Nyons.

-Assemblée Générale de la Chasse : M. Niel prend la parole : lors de la réunion de la chasse, les membres de l'association et le Président ont évoqués l'emplacement de la cabane de chasse.

Il évoque à présent, les remerciements des ACCA aux mairies qui ont mis à disposition les locaux (ex : Grignan...etc.). Il montre un article parlant d'une commune (Vinsobres) qui a mis à disposition des membres de l'association, des matériaux pour la construction. Les membres de l'association étant en charge de faire la construction eux-mêmes.

### II. Point sur les dossiers en cours :

- Assurance « chemin des syrahs » : Le Maire n'a aucun retour des assurances concernant une mise en cause de la commune, y compris pour le sinistre situé « impasse de Provence ».

Il ajoute que l'un des co-lotisseur, chemin des syrahs lui a communiqué le retour de son expert attestant que sa responsabilité n'était pas engagée sur ce dossier.

- Citystade : Le Maire laisse la parole aux conseillers présent lors de cette rencontre : M. Ode explique que l'emplacement initialement prévu était au milieu du jardin. Le nouvel emplacement proposé serait plus bas, à l'ombre des platanes, plus accessible aux PMR depuis le parking. Il faudra abattre deux ou trois arbustes et niveler la bute. Le Maire ajoute que le devis d'aménagement du chemin piétonnier « large » laisse plus de libertés. M. Ode indique que l'ombre des platanes permettrait aussi d'ajouter des tables pour les parents.

Le Maire est toujours dans l'attente de l'arrêté attributif de subvention de l'Agence Nationale du Sport.

- Club des jeunes : le dossier suit son cours, le maire attend des nouvelles de la dernière Assemblée Générale de dissolution de l'association.

### III. Point sur les travaux :

- Petit canal : M. Chambon prend la parole concernant un problème avec l'association du Canal de Tulette en charge de nettoyer le canal sous la station.

- FDAC : M. Chambon est toujours dans l'attente du planning du FDAC.

- Église : le Maire attend l'entreprise pour la quinzaine de juillet.

- Maison démolie : L'entreprise de TP Bontoux, interviendra pour déplacer le poteau incendie au petit canal en prévision de la démolition. Les travaux de restauration sur la maison démolie, rue du clos, avancent.

- Feu tricolore : le 17 juillet à 15h, rendez-vous en bas du restaurant pour le projet de pose d'un feu tricolore.

- Maison des associations : un courrier a été adressé à un Président d'association occupant un local avec beaucoup de matériel, le courrier mentionnait une date butoir au 15 juillet 2023, le Maire ajoute avoir

pris l'attache d'un autre élu qui fait de l'humanitaire, il serait intéressé par ce matériel pour l'Arménie ou l'Afrique. Il enverra un pompier humanitaire de la Drôme qui viendra voir.

#### IV. Compte rendu kermesse de l'école et diverses manifestations :

La kermesse s'est bien déroulée, c'était une belle manifestation, le Maire montre les invitations des élèves, très appréciées par le Maire et les membres de la bibliothèque. Il parle du compte rendu du Conseil d'école et indique qu'il est conforme au résumé de M. César (lors du précédent Conseil municipal).

Il évoque de belles valeurs symboliques durant le spectacle avec des enseignants attachés à notre région. Pour la rentrée scolaire ou après, le Maire demande d'organiser une remise officielle des premiers dictionnaires en présence de deux adjoints avec une parution dans la presse locale.

- Fête de la musique : la soirée s'est bien déroulée à l'exception de l'extinction programmée de l'éclairage public, intervenue trop tôt. Pour la fête du 13 juillet l'éclairage sera maintenu jusqu'à 3h du matin.

- Apéritif du camping le 14 juillet : le Maire sollicite les conseillers pour la préparation de l'apéritif, Mme Belotti s'en occupera.

- Repas du camping le 21 juillet : le menu sera un couscous (ou autre, à définir).

#### V. Retour sur les problématiques de l'eau et bilan de l'inauguration de l'aire de lavage :

- Recherche de fuite sur le réseau d'eau potable : Après réparation de la fuite constatée, grande rue, la consommation de l'eau a été réduite, passant de 5 021m<sup>3</sup> en mai à 2 900m<sup>3</sup> en juin.

La qualité de l'eau est conforme et bonne.

- Revue municipale : M. Maintenié propose de faire une « flèche chrono » pour le cahier central afin de mettre en valeur les constructions et les actions vis-à-vis de l'eau.

Le brouillon a été transmis aux conseillers qui ont communiqué des corrections.

Le Maire lit aux conseillers les articles de cette page centrale (source, facturation, surveillance, traitements des eaux usées, installations électriques, protection anti-intrusion, by-pass pour le réservoir, schémas directeurs, associations de viticulteurs...etc.).

Il ajoute qu'un contrôle de bathymétrie sera fait en barque sur les bassins de la station d'épuration afin de mesurer les quantités de « boues », il attend le rapport pour les quantités et les propositions d'évacuation.

Mme Monnier demande par quel moyen peut-on connaître la qualité de l'eau de l'eygues pour la baignade ? Le Maire répond qu'il faut regarder sur internet, les données sont régulièrement mises à jour.

#### VI. Point sur les décisions du Conseil communautaire :

- Haute Provence Rhodanienne (HPR) : pour l'instant aucune concrétisation de ce projet, la réalisation se fera uniquement dans le cadre d'un multi-usage (eau potable, incendie, arrosage...).

- Association « SAUV' EAU » : Manifestation prévue le samedi 30.09 à Saoû pour l'opposition au transfert de la compétence de l'eau, il demande aux conseillers de venir avec leur écharpe.

- TEOM (taxe enlèvement ordures ménagères) : M. Chambon a assisté au vote quasi unanime, à l'exception de 2 voix contre.

- Foncier d'activité : le Maire explique que dans le cadre des extensions des ZAC, la situation tend vers un blocage complet des zones pour préserver les terrains (loi zéro artificialisation). Une enquête de la CCBDP est en cours auprès des collectivités.

Il a reçu des demandes d'installation à la ZAC de St Maurice, mais aucune n'aboutit pour l'instant. Il pense également à un propriétaire de terrain derrière la zone jusqu'à la route dont la parcelle pourrait faire office d'extension de zone.

#### VII. Point sur le contrat ZRR :

Tous les dossiers sont passés mais aucun retour à ce jour pour l'accord définitif de subvention.

## VIII. Délibérations :

- Extension électrique chemin du jas : Le Maire demande l'accord de faire signer aux demandeurs la convention.  
APPROUVE A L'UNANIMITÉ

- Durée d'amortissement des dépenses d'investissement d'éclairage public : Durée proposé 4 ans.  
APPROUVE A L'UNANIMITÉ

- Désignation du coordinateur communal pour le recensement de la population 2024 :

Le Maire propose de déterminer le coordinateur du prochain recensement de la population, il propose Mme Favier et ajoute qu'il faudra plus tard déterminer les agents recenseurs qui seront rémunérés pour ce travail.  
APPROUVE A L'UNANIMITÉ

## IX. Questions diverses :

- problématique de voisinage : Suite à des soucis d'entente de voisinage, le maire a transmis l'arrêté préfectoral rappelant que sur les propriétés privées, les travaux entraînant des nuisances sonores de type : tondeuse, tronçonneuse, perceuses, raboteuses, masses, scies, réparations et réglages de moteurs...etc. ne peuvent être effectués que de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au samedi et interdits les dimanches et les jours fériés.

- bilan cantine juin : moyenne 31,5 enfants inscrits, 30,2 qui mangent.

- Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (CCBDP) : propose un service de collecte des encombrants pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer en déchèterie, les inscriptions sont à faire avant le 29/09 pour une collecte du 2 au 23 octobre 2023.

Le Maire évoque les prochains débats du mandat :

- ZAN : bassin de vie de Séderon, Dieulefit, Pierrelatte, Montélimar création d'un ScoT.

- D'ici 2030 réductions des surfaces urbanisées. (Réduction de 50 % de capacité d'urbanisation).

- Contraintes des retours des parcs photovoltaïques, des éoliennes...etc.

- M. Ode signale un platane avec une branche morte, le Maire est informé un technicien était sur place lundi.

- Mme Monnier s'excuse, elle a reçu la convocation à la réunion sur les langues régionales et ne pourra pas y assister.

**PROCHAIN CONSEIL : mardi 05 septembre, à 19h15 salle du conseil**